Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260129-DEL2026_005-DE

République Française - Département COTES-D'ARMOR - **Beaussais-sur-Mer**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	17	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARO Eugène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/01/2026.

Présents : M. CARO Eugène, Maire, Mmes : COLAS-PANSARD Elisabeth, DARRAS Emilie, DE SALINS Catherine, LONCLE Ludivine, NEZOU Marie-Reine, ONEN-VERGER Magali, REHEL Sylvie, SOULARY Brigitte, VIMONT Marie-Laure, MM : BONENFANT Mikaël, COUSYN Bernard, d'AUBERT Tanguy, GUESDON Philippe, RAULT Clément, RENNER Gérard, VILLENEUVE Guillaume

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BAULAIN Sylvie à M. BONENFANT Mikaël, BERTRAND-LEMOINE Mathilde à Mme NEZOU Marie-Reine, GUILLEMIN Christina à M. CARO Eugène, MM : LOBJOIT Rony à Mme ONEN-VERGER Magali, RABILLER Thibault à M. GUESDON Philippe

Excusée : Mme CHAUVIERE Alicia

Absents : Mme FARAUT-LALAIN Pauline, MM : HASLAY Jean-Michel, RAHARD Ludwig

A été nommé(e) secrétaire : Mme NEZOU Marie-Reine

2026-005 – Hangar du Plessix-Balisson : dénomination et tarification

Rapporteur : Philippe GUESDON, Maire délégué du Plessix-Balisson

Vu *l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales disposant que la dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du Conseil municipal*
Considérant *qu'il convient de nommer le bâtiment public à usage d'hangar sur la commune déléguée du Plessix-Balisson*
Considérant *qu'il convient d'acter la tarification de ce lieu*

Monsieur Philippe Guesdon, Maire délégué du Plessix-Balisson, indique que le préau communal du Plessix-Balisson a vocation à être mis à la disposition des habitants. A ce titre, il convient de nommer ce bâtiment et de définir la tarification de ce lieu.
Ce bâtiment communal est situé 49 Le Bourg – Plessix-Balisson (parcelle 192 A 143). Cet établissement est classé en IOP (installation ouverte au public) par le SDIS 22 le 25 novembre 2025. La sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a donné un avis favorable le 25 novembre 2025 à la mise en conformité de ce hangar destiné à accueillir du public dans le cadre de manifestations locales.
Monsieur Philippe Guesdon indique qu'usuellement, il est désigné comme « le hangar – abri de convivialité ».

Un groupe de travail entérinera les modalités d'utilisation de cet espace.

		Associations commune
Location	1 journée (du lundi au vendredi)	50 €
	1 week-end (samedi et dimanche)	100 €
Caution		80 €
Arrhes		
Forfait ménage en cas d'abus et/ou de non-respect des clauses de la convention et intervention abusive de l'astreinte technique (toute heure commencée est facturée).		30 € par heure et par agent mobilisé

Des commerçants s'implantent sous le hangar après autorisation de la mairie, ils seront redevables de la redevance d'occupation du domaine public (RODP° au même titre que les autres professionnels sur la commune.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260129-DEL2026_005-DE

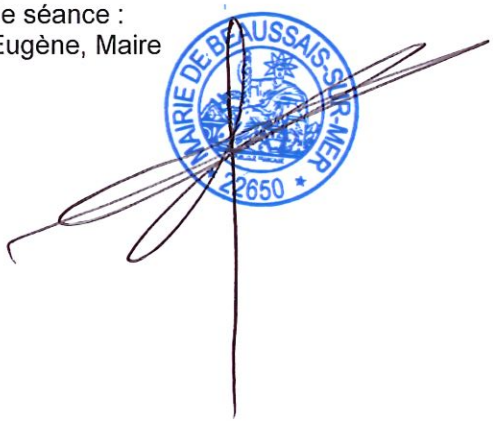
Monsieur Guesdon demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **APPROUVER** la dénomination de ce nouvel espace public à savoir « le hangar – abri de convivialité »
- **APPROUVER** la tarification mentionnée ci-dessus

En mairie, le 03/02/2026

Président de séance :
M. CARO Eugène, Maire



Secrétaire de séance :
Mme NEZOU Marie-Reine

